



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2007/029

Genève, le 17 septembre 2007

CONCERNE:

### Questionnaire sur les éléphants et le commerce de l'ivoire

1. Le Secrétariat CITES a préparé un questionnaire lié au *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphants d'Afrique*, amendé et adopté par la Conférence des Parties à sa 14<sup>e</sup> session (CoP14, La Haye, 2007) et mentionné dans la décision 13.26 (Rev. CoP14). Vous trouverez ci-joint une copie de ce questionnaire.
2. Le *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphants d'Afrique* requiert que le questionnaire soit envoyé aux Parties et aux non-Parties que le Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS) a identifiées dans son rapport à la CoP14 comme étant affectées par un commerce illicite de l'ivoire. La liste des 82 pays concernés est jointe au document CoP14 Doc. 53.2 en tant qu'annexe 2. Le Secrétariat estime cependant qu'il serait préférable que le plus grand nombre possible de pays complètent le questionnaire et le soumettent. C'est pourquoi celui-ci est envoyé via la présente notification. Le questionnaire sera envoyé individuellement aux Etats des aires de répartition des éléphants.
3. Les questionnaires remplis devraient être renvoyés au Secrétariat d'ici au 31 décembre 2007.